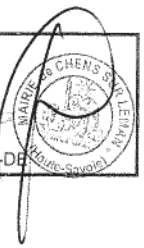


Envoyé en préfecture le 17/12/2022

Reçu en préfecture le 17/12/2022

Publié le 19/12/22

ID : 074-217400704-20221213-D2022_93-DE



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2022 - 93

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Conseillers votants :	23
Dont cinq pouvoirs	

Date de la convocation du conseil municipal : 06 décembre 2022

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN ENTRE LA COMMUNE DE CHENS SUR LEMAN ET ENEDIS AU LIEU-DIT « LE PRÉ D'ANCY »

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le treize décembre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame MORIAUD Pascale, maire

PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M. De PROYART A. BAARSCH C. MORAND F. ZANNI F. FICHARD B. ARNOUX. R. STUBERT B. CHANTELOT C. PLEynet J.P. BILLARD G. DENERVAUD M. CHEVRON F. DIANA C., MATTERA A. CHAMPEAU S.

EXCUSES : RACINE FREIXENET M. « pouvoir à CHEVRON F. » CORNU C. « pouvoir à MEYRIER M. » QUERNEC GARIN C. « pouvoir à CHAMPEAU S. » GEROUDET A. « pouvoir à MORIAUD P. » CHANTELOT L. « pouvoir à CHANTELOT Ch »

Est élu secrétaire de la séance : TRONCHON J.

Madame le maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de signer une convention de mise à disposition avec ENEDIS pour la pose d'un poste de transformation de courant électrique sur la parcelle cadastrée section B, n° 643 au lieu-dit « le Pré d'Ancy », appartenant à la commune.

Madame le maire présente cette convention qui fixe les conditions de mise à disposition à ENEDIS. Pour cette occupation, ENEDIS versera une indemnité de cinq cents euros (500 €)

Madame le maire demande au conseil municipal d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention qui lui est présentée et ci-annexée ;

Envoyé en préfecture le 17/12/2022
Reçu en préfecture le 17/12/2022
Publié le 19/12/22
ID : 074-217400704-20221213-D2022_93-D22



CHARGE Madame le maire de signer ladite convention.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Pascale MORIAUD

Le secrétaire
Jérôme TRONCHON

